



COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2006
ANNEXE

(en millions d'euros)

Le 8 juin 2006

SOMMAIRE

(Chiffres exprimés en millions d'euros)

NOTES

1. **Faits significatifs de l'exercice** *(page 4)*
2. **Principes comptables et méthodes d'évaluation en normes IFRS** *(page 7)*
3. **Actif non courant** *(page 25)*
4. **Information sur les capitaux propres consolidés** *(page 27)*
5. **Provisions non courantes et courantes** *(page 29)*
6. **Actif / Passif d'impôt non courant** *(page 31)*
7. **Dettes financières non courantes et courantes** *(page 32)*
8. **Principaux éléments de variation de l'endettement net** *(page 33)*
9. **Analyse du chiffre d'affaires et des autres produits de l'activité** *(page 34)*
10. **Résultat opérationnel** *(page 35)*
11. **Coût de l'endettement financier net** *(page 36)*
12. **Charge d'impôt** *(page 37)*
13. **Information sectorielle** *(page 38)*
14. **Engagements hors bilan** *(page 39)*
15. **Informations sur les modifications de périmètre : activités arrêtées ou en cours de cession** *(page 40)*
16. **Principaux taux de conversion** *(page 41)*

- Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union européenne (règlement 1606 / 2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

- Ils présentent en millions d'euros :
 - ✓ Le Bilan et le Compte de résultat,
 - ✓ Le Tableau de variation des capitaux propres,
 - ✓ Le Tableau des flux de trésorerie,
 - ✓ L'Annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2005 et 31 mars 2005, selon états financiers.

1. 1. PERIMETRE CONSOLIDE AU 31 MARS 2006

- **Principales variations de périmètre du premier trimestre 2006**

964 situations consolidées au 31 mars 2006 ; la variation nette de (19) depuis fin 2005 concerne principalement :

- a) Bouygues Construction : filiales ETDE : Thermal Transfer (UK...), et sociétés en participation travaux diverses achevées,
- b) Acquisitions diverses Colas.

- **Cession Novasaur**

Au 31 décembre 2005 le Groupe détenait 9,88% dans Novasaur, société holding du groupe Saur ; cette participation a été totalement cédée au 1^{er} trimestre 2006 pour 41 millions d'euros (titres et obligations remboursables en actions ou numéraire).

Les incidences de la cession ont été intégrées au compte de résultat consolidé au 31 mars 2006 pour + 28 millions d'euros.

1.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE COMPLEMENTAIRE DE 250 MILLIONS D'EUROS

Le 31 janvier 2006, Bouygues a émis un complément de 250 millions d'euros à l'emprunt obligataire initial de juillet 2005 de 750 millions d'euros ; à échéance de 2020, prix d'émission = 97,203 % et intérêt à 4,25 %.

Cet emprunt permet de rallonger l'échéance moyenne de la dette.

1.3. CESSION TPS

- **TPS** : TF1 et M6 qui contrôlent ensemble le bouquet satellitaire TPS respectivement à hauteur de 66% et 34% ont signé le 6 janvier 2006 un accord industriel avec Vivendi Universal, maison-mère du Groupe de télévision à péage Canal+, visant à rapprocher les activités de télévision payante en France.

Le projet d'accord est soumis à l'approbation des autorités françaises de la concurrence, et avis du CSA.

En cours de cession au 31 mars 2006, les charges et produits TPS ont été exclus de l'activité présentée aux comptes de résultat (2006 / 2005) conformément à la norme IFRS 5 (comme au 31 décembre 2005) ; le résultat net de l'exercice figure sur la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession » ; il en a été de même pour les actifs et passifs (arrêtés 2006 et 2005) présentés au bilan sur ligne distincte « Actifs (Passifs) en cours de cession d'activité ».

1.4. FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 31 MARS 2006

- Cession de Bouygues Telecom Caraïbe

Le 28 avril 2007, après levée des conditions suspensives, la totalité de Bouygues Telecom Caraïbe (100%) a été cédée à Digicel Limited (Jamaïque) pour un prix de 155,4 millions d'euros ; comme pour TPS, les charges et produits BTC (en cours de cession au 31 mars 2006) ont été exclus du bilan à cette date et de l'activité du compte de résultat consolidé ; le Résultat net est présenté sur la rubrique : « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

- Acquisition de 21% d'Alstom

Le 26 avril 2006, Alstom et Bouygues ont conclu un protocole d'accord de coopération approuvé les Conseils d'administration des deux Groupes.

Pour répondre au fort développement des marchés des infrastructures de transport et de production d'électricité, Alstom et Bouygues souhaitent aujourd'hui engager un partenariat visant à saisir de nouvelles opportunités et en combinant leurs forces.

En accompagnement de ce partenariat, Bouygues acquiert les 21% détenus par l'état français dans Alstom, sous réserve de l'accord de la Commission européenne au titre des dispositions du droit de la concurrence, et de la cession effective de l'activité Marine d'Alstom, prévue dans les prochaines semaines. Ces conditions remplies, Bouygues deviendra actionnaire d'Alstom pour le long terme et confortera ainsi son développement. Bouygues a pris à cet égard un engagement de conservation des titres Alstom ainsi acquis auprès de l'état pendant une durée d'au minimum 3 ans.

Bouygues n'envisageant pas de dépasser le seuil du tiers du capital ou des droits de vote d'Alstom, ne déposera pas d'offre publique sur le solde du capital.

Les actions seront acquises au prix de 68,21 euros par action, ce qui représente pour Bouygues un investissement de 2 milliards d'euros.

La participation dans Alstom sera consolidée par mise en équivalence au 30 juin 2006.

- Projet de création d'une société commune sur le marché des centrales hydroélectriques

Alstom et Bouygues envisagent la création d'une société commune sur le marché des centrales hydroélectriques et ont engagé les études correspondantes. Alstom apporterait la totalité de son activité hydroélectrique à la société dans laquelle Bouygues prendrait une participation de 50%.

Cette création permettrait aux deux groupes d'unir leurs forces pour participer au fort développement de ce marché mondial et à Alstom de respecter son engagement vis-à-vis de la Commission Européenne.

- Bouygues a procédé en mai 2006 à une émission obligataire en euros, et en 2 parties, afin de refinancer à long terme, une partie de l'investissement dans Alstom :

a) 1 150 millions d'euros à échéance de 2013 ; prix d'émission : 99,812% ; coupon = 4,50%.

b) 600 millions d'euros à échéance de 2016 ; prix d'émission : 99,657% ; coupon = 4,75%.

2.1. En application du règlement n°1606 / 2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Bouygues a établi ses comptes consolidés selon le référentiel international émis par l'IASB (normes IFRS : International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations (SIC et IFRIC).

La construction routière (Colas) est représentative d'une activité saisonnière ; au 31 mars la charge trimestrielle d'amortissements est prise en compte de résultat au prorata de l'activité mensuelle, déterminée par rapport à la prévision annuelle.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires au 31 mars 2006, sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2005, à l'exception des normes adoptées par l'Union Européenne, prenant effet au 1^{er} janvier 2006, appliquées par le Groupe pour cet arrêté intermédiaire (IAS 19) ; elles n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Bases de préparation des états financiers

- Les états financiers sont préparés selon la norme IAS 34 : « Information financière intermédiaire » ;
- Appréciation au coût historique, à l'exception de certains éléments, notamment les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

2. 2. METHODES DE CONSOLIDATION ET COMPTABILISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

- Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Contrôle exclusif sur TF1 :

- Bouygues détient 42,89% du capital et 42,94% des droits de vote de TF1 ; elle est liée par un pacte d'actionnaires avec la Société Générale en vertu d'une décision CBV du 11 février 1994, considérée ainsi comme agissant de concert. (1)
- Bouygues exerce un contrôle exclusif sur TF1 fondé sur les points ci-après :
- Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1,
- aucun autre actionnaire ne détenait directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues.

La détermination par Bouygues, seule, des décisions en assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs (article L233-16 II du code de commerce).

On peut y ajouter :

- la prédominance de Bouygues au sein du concert d'actionnaires,
- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du Conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1...

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

Les critères de contrôle sont également réunis au regard des dispositions de l'article L233-3 I et II du code de commerce relatives au contrôle de fait exercé par une société sur une autre.

(1) En janvier 2006, par suite de la cession par la Société Générale de sa participation dans TF1, l'action de concert entre Bouygues et la Société Générale a pris fin (cf cession 206C0188 de l'AMF du 30/01/2006). La fin du concert est sans incidence sur le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1.

- Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.
- Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (entités associées).

Cofiroute :

- Bien que détenue à moins de 20% (16,7%), la société Cofiroute est consolidée par mise en équivalence, le Groupe exerçant une influence notable par sa présence au Conseil d'administration.
- Conformément à IAS 39 (Instruments financiers), les participations non consolidées sont comptabilisées selon leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur.
- **Évolution comparative du périmètre de consolidation :**

	31 mars 2006	31/12/2005
Intégrations globales	754	760
Intégrations proportionnelles	184	197
Mises en équivalence	26	26
	964	983

Les principales variations de l'exercice 2006 sont mentionnées en « Faits significatifs ».

2. 3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises postérieur au 1^{er} janvier 2004, le coût d'acquisition (incluant les coûts de transactions) est affecté aux actifs et passifs identifiables acquis, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs et passifs sont présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer en totalité les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur, et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Le goodwill (ou écart d'acquisition) représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition ; il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'U.G.T au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Les principales affectations du coût d'acquisition aux actifs / passifs identifiables ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004, demeurent appréciés selon la méthode de réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

2. 4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

2. 4. 1. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2. 4. 2. Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2. 5. IMPOSITION DIFFEREE

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée... ;
 - sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment...
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions « France » ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

L'imposition différée actif est présentée en actif non courant.

2. 6. ACTIF NON COURANT

2. 6. 1. Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité :

	CONSTRUCTION	MEDIAS	TELECOMS
- Terrains de gisements (carrières)	(1)		
- Constructions hors exploitation	10 à 30 ans	25 à 50 ans	-
- Constructions industrielles	selon nature	-	20 ans
- Installations techniques / matériels et outillages	3 à 10 ans	3 à 7 ans	3 à 10 ans (2)
- Autres immobilisations corporelles (Matériels de transport, et de bureau)	3 à 10 ans	2 à 10 ans (2)	

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels (appréciation d'une valeur résiduelle terminale, dans le calcul des amortissements).

Les profits et pertes sur cession calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée, sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation ».

(1) Amortissement selon rythme d'épuisement du gisement sans que la durée globale d'amortissement ne puisse excéder 40 ans.

(2) selon type de matériels

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; les changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe Bouygues supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées en engagements hors bilan.

2. 6. 2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être :

- séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante, transféré),
- issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- **Frais de développement**

- conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement,
- les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs, et coût évalué de façon fiable).

- **Concessions, brevets et droits assimilés**

Ils incluent notamment pour Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Frais de libération des fréquences GSM	linéaire	12 ans
Licence UMTS	linéaire	(1)
Logiciels et développements informatiques	linéaire	4 ans
Logiciels de bureautique	linéaire	4 ans

⁽¹⁾ La durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau haut débit, le 26 mai 2005 Bouygues Telecom amortit sa licence UMTS sur une durée de 17,5 ans.

- **Licence UMTS**

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- une part fixe de 619,2 millions d'euros qui dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002 a été inscrite en immobilisations incorporelles,
- une part variable de 1% sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS.

2. 6. 3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment le droit au bail et les droits audiovisuels (TF1).

Droits audiovisuels TF1

Dans cette rubrique figurent : les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1-Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique ; l'inscription en immobilisations et les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisations	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution / Négoce		Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes / négoce : 5 ans		2 ans 75% 1 ^{ère} année 25% 2 ^{ème} année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Conformément à IAS 36, une dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable de l'actif.

2. 6. 4. Suivi de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits ci-avant) et des écarts d'acquisition, est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T) à laquelle ils appartiennent ou au regroupement d'U.G.T au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du métier concerné, dans le cadre du cycle de management du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe concerné et en ajustant ce dernier pour en déduire un « taux avant impôt »,
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant.

2. 6. 5. Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non-courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances à taux variable ; une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2. 7. ACTIF COURANT

2. 7. 1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP selon activité) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

2. 7. 2. Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects de production) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont consommés en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100% dès leur premier passage à l'antenne ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

Droits de retransmissions sportives :

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives qui ont donné lieu à une commande ferme de TF1 antérieurement à la clôture de l'exercice, sont valorisées pour leur montant contractuel à concurrence des montants non payés à la clôture de l'exercice.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une « réforme » comptabilisée dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;

les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

2. 7. 3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage),
- les « Facturations à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

2. 7. 4. Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2. 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2. 8. 1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et plus généralement aux risques « pays ».

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

2. 8. 2. Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

2. 8. 3. Règles de couverture

En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécoms-médias) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

2. 8. 4. Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat,
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

2. 9. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS (y compris la valeur d'acquisition des options d'achat de couverture sur plan de stock-options 2005).

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe.

Réserve de conversion

La réserve représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004.

2. 10. PASSIF NON COURANT

2. 10. 1. Dettes financières non courantes

(part à plus d'un an)

A l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2. 10. 2. Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. provisions courantes).

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée,
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes du Conseil de la concurrence.
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, risques et charges divers.
- Provisions pour frais de remise en état des sites,
- Avantages au personnel :
 - Les provisions pour médailles du travail.
 - Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits à ce titre résultant de changements d'hypothèses actuarielles (dans la mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10% du montant global de l'engagement IFC : méthode dite du corridor). Cet écart est amorti en charges sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés ; cette méthode est appliquée de façon prospective depuis le 1^{er} janvier 2004.

- Provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflète la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles ; le taux d'actualisation a été déterminé par rapport au taux de marché attendu à la date de clôture, en considérant le calendrier estimé de versements des prestations.

2. 11. PASSIF COURANT

2. 11. 1 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

2. 11. 2. Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation des métiers. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - ✓ Provisions pour risques chantiers travaux, SEP...,
 - ✓ Provisions pour restructuration,
 - ✓ Provision pour fidélisation des clients (Bouygues Telecom)...
- provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats ; elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

2. 11. 3. Fournisseurs et autres crédateurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2. 12. COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe présente le compte de résultat par nature ; il applique la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

2. 12. 1. Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Bouygues Telecom :

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de service et de ventes de terminaux.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires *prorata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation.

Les remises accordées sur services aux nouveaux clients lors de la souscription d'un abonnement (clients forfaits) conditionnées par l'engagement des clients pour une certaine durée, sont étalées sur la durée minimale d'engagement.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+, numéros spéciaux et i-mode, ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge correspondante figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux

Les ventes de terminaux sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation d'une ligne par le client.

Rémunération des distributeurs

L'ensemble des rémunérations des distributeurs sont comptabilisées en charges.

2. 12. 2. Comptabilisation des contrats à long terme

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite « à l'avancement ». Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tous recours,
- vente notariée ou contrat de promotion signé(e),
- marché de travaux signé (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des coûts travaux engagés par rapport aux coûts travaux prévisionnels et des opérations.

Des charges pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées est pris en charges dans l'exercice de leur engagement.

2. 12. 3. Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers ou asphaltiques. A ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat opérationnel..

2. 12. 4. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou salariés de Bouygues ou des sociétés du Groupe (TF1), sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes. Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 font l'objet de ce retraitement et ce, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2.

2. 13. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2. 14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La synthèse des obligations contractuelles et engagements commerciaux du Groupe est présentée dans l'annexe.

2. 15. INDICATEURS FINANCIERS

Définition des principaux indicateurs financiers :

2. 15. 1. EBITDA

Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations - reprises nettes sur provisions et dépréciations non utilisées.

2. 15. 2. Cash flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement - coût de l'endettement financier net - charge d'impôts de l'exercice - investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2. 15. 3. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2. 16. AUTRES INFORMATIONS

Comparabilité des états financiers au 31 mars 2006 :

- Comme énoncé au chapitre 2.1., les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 mars 2006 ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre, des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.
- Au 31 mars 2006, conformément à la norme IFRS 5, la cession en cours de TPS et de BTC est présentée sur lignes spécifiques du bilan, et du compte de résultat consolidé réservées à cet usage.
- L'impact des changements de périmètre intervenus en 2006, ne remet pas en cause la comparabilité des états financiers présentés.

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Net	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
31/12/05	949	2 975	539	152	4 615
dont locations financements	20	29	48		97
31/03/06	910	2 894	549	313	4 666
dont locations financements	20	26	42		87

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes, et les investissements d'exploitation par métier sont détaillés en note 13 : 'Information sectorielle'.

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Net	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
31/12/05	807	249	1 056
31/03/06	785	260	1 045

Licence UMTS (Bouygues Telecom)

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- . Une part fixe de 619 millions d'euros qui dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002, a été inscrite en immobilisations incorporelles.
- . Une part variable de 1% sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS.

3.3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Net	Entités associées	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total
31/12/05	497	114	169	780
31/03/06	502⁽¹⁾	89	188	779

(1) y compris goodwill sur entités associées : 136 (Cofiroute essentiellement)

3.4. GOODWILL (ECARTS D'ACQUISITION)

3.4.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 mars 2006

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
01/01/06	4 641	(23)	4 618
Changement de périmètre	41		41
Dotations			
Change et autres	(7)		(7)
31 mars 2006	4 675	(23)	4 652

3.4.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	31/03/06		31/12/05	
	Total	% de la mère	Total	% de la mère
Bouygues Construction	139	99,97%	106	99,97%
Colas	817	96,56%	805	96,42%
TF1	1047	42,91%	1047	42,93%
Bouygues Telecom	2644	89,55%	2655	89,55%
Autres activités	5		5	
TOTAL	4 652		4 618	

3.5. PRIX DE REVIENT CONSOLIDE DES ACTIONS COTEES TF1 / COLAS

	Prix de revient consolidé par action (1)	Cours moyen de l'action 31/03/2006 (2)
TF1	10,70	25,76
Colas	62,06	166,26

(1) Valeur comptable en consolidation par action

(2) Moyenne des cours entre le 01 mars et le 31 mars 2006

3.6. ACTIFS D'IMPOTS NON COURANTS

Voir détail en note 6

4.1. CAPITAL DE BOUYGUES SA (EN EUROS)

337 537 484 €

Au 31 mars 2006 le capital social de Bouygues SA est constitué de 337 069 468 actions, et 468 016 certificats d'investissement, dont l'évolution au 31 mars 2006 a été la suivante :

	Au 01/01/06	Variations 2006		Au 31/03/06
		Réduction	Augmentation	
Actions	336 289 029		780 439	337 069 468
Certificats d'investissements	473 867	(5 851)		468 016
Nombre de titres	336 762 896	(5 851)	780 439	337 537 484
Nominal	1 €	-	-	1 €
Capital en €	336 762 896	(5 851)	780 439	337 537 484

4.2. TABLEAU DE VARIATION AU 31 MARS 2006 : PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Au 31/03/06	Capital et Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total 31/03/06
Part groupe	2 252	810	276	1 392	(48)	78	4 760
Intérêts minoritaires				978		2	980
Capitaux propres d'ensemble	2 252	810	276	2 370	(48)	80	5 740

4.2.1. Part Groupe

	Capital et Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total Groupe
Situation au 01/01/05	2 252	712	43	985	(1)	7	3 998
Mouvements							
Opérations nettes sur capital et réserves	5						5
Acquisition d'actions propres					(32)		(32)
Paiements fondés sur des actions						2	2
Distribution de dividendes							
Résultat net du 1er trimestre 2005 (part groupe)				96			96
Instruments financiers						(7)	(7)
Écarts de conversion						18	18
Autres variations						(1)	(1)
Situation au 31/03/05	2 257	712	43	1 081	(33)	19	4 079
Situation au 01/01/06	2 234	810	276	1 244	(5)	71	4 630
Mouvements							
Opérations nettes sur capital et réserves	18						18
Acquisition d'actions propres					(40)		(40)
Paiements fondés sur des actions						3	3
Distribution de dividendes							
Résultat net du 1er trimestre 2006 (part groupe)				148			148
Instruments financiers						43	43
Écarts de conversion						(14)	(14)
Autres variations (1)					(3)	(25)	(28)
Situation au 31/03/06	2 252	810	276	1 392	(48)	78	4 760

(1) Incluant les variations diverses de juste valeur et incidences liées à la cession de Novasaur

4.2.2. Intérêts Minoritaires

	Capital et Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux	Total des intérêts minoritaires
Situation au 01/01/05				978	2	980
Mouvements						
Opérations nettes sur capital et réserves				(4)		(4)
Distribution de dividendes				(1)		(1)
Résultat net du 1er trimestre 2005 (part tiers)				49		49
Instruments financiers						
Écarts de conversion					1	1
Changement de périmètre				(12)		(12)
Autres variations					1	1
Situation au 31/03/05				1 010	4	1 014
Situation au 01/01/06				926	5	931
Mouvements						
Opérations nettes sur capital et réserves				1		1
Distribution de dividendes				(1)		(1)
Résultat net du 1er trimestre 2006 (part tiers)				51		51
Instruments financiers					(3)	(3)
Écarts de conversion						
Changement de périmètre				1		1
Autres variations						
Situation au 31 mars 2006				978	2	980

4.3. ANALYSE DES OPERATIONS AFFECTEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES : VARIATIONS AU 1ER TRIMESTRE 2006 (PART GROUPE)

	Voir Détail:	1er Trimestre 2006
Réserve de conversion	4.3.1.	(14)
Instruments financiers (variations de juste valeur)	4.3.2.	43
Paiements en actions		3
Autres variations		(25)
Total		7

4.3.1. Réserve de conversion

- Principaux écarts de conversion au 31/03/06 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

	31/12/05	Variations 2006	31/03/06
US Dollar	18	(7)	11
Dollar canadien	14	(2)	12
Divers	12	(5)	7
Total	44	(14)	30

4.3.2. Réserve de variation de juste valeur

Réserve déterminée sur l'appréciation des instruments financiers et autres actifs financiers (juste valeur sur instruments financiers et titres disponibles à la vente)

	31/12/2005	Variations 2006	31/03/06
Variation au 31 mars 2006	6	43	49

5.1. PROVISIONS NON COURANTES = 1273

	Avantages au personnel à long terme (1)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (2)	Garanties données (3)	Autres provisions non courantes (4)	TOTAL
01/01/06	368	309	232	356	1 265
Ecart de conversion	(1)		(1)		(2)
Virements de rubriques et autres	1			18	19
Changements de périmètre	1			3	4
Dotations	12	27	14	18	71
Reprises utilisées	(2)	(5)	(8)	(21)	(36)
Reprises non utilisées	(1)	(27)	(2)	(18)	(48)
31/03/06	378	304	235	356	1 273

(1) Avantages au personnel à long terme :		378
• Indemnités de fin de carrière	260	
• Médailles du travail	97	
• Autres avantages au personnel long terme	21	
(2) Litiges et contentieux :		304
• Provisions sur litiges clients	124	
• Réclamations sous traitants	37	
• Autres litiges personnel	20	
• Autres litiges	123	
(3) Garanties données		235
• Provisions garanties données	165	
• Provisions garanties complémentaires bâtiment	}	
• Provisions garanties génie civil - travaux publics		70
(4) Autres provisions non courantes :		356
• Risques liés aux divers contrôles administratifs	114	
• Provisions risques divers Etranger	16	
• Provisions filiales & participations	25	
• Provisions obligations contractuelles	9	
• Provisions frais de remise en état des sites	65	
• Autres provisions pour risques non courantes	127	

5.2. PROVISIONS COURANTES = 652

- Provisions liées au cycle d'exploitation

	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux & fin de chantiers	Provisions pertes à terminaison	Provisions fidélisation des clients	Autres prov. courantes	Total
01/01/06	31	153	132	174	186	676
Ecart de conversion		(1)				(1)
Virements de rubriques et autres			2		(3)	(1)
Changements de périmètre	(1)	(4)	1	(5)	(2)	(11)
Dotations	3	14	10	40	21	88
Reprises utilisées	(2)	(9)	(18)	(34)	(24)	(87)
Reprises non utilisées		(6)	(5)		(1)	(12)
31/03/06	31	147⁽¹⁾	122⁽²⁾	175	177⁽³⁾	652

(1) dont :

- provisions risques chantiers terminés : 77
- provisions règlements définitifs chantiers : 70

(2) Provisions concernant l'activité construction.

(3) dont :

- provisions pour frais d'accidents : 51
- autres provisions pour risques courants : 126

6.1. ACTIF D'IMPOT NON COURANT = 380

	31/12/05	Variation	31/03/06
Impôts différés actif	375	(37)	338
- Bouygues Telecom (1)	203	(50)	153
- Autres métiers	172	13	185
Autres impôts long terme	0	42	42
Total impôt actif non courant	375	5	380

(1) - Bouygues Telecom : Impôts différés actif sur déficits fiscaux (essentiellement constitués d'amortissements réputés différés) dont la récupération est liée aux perspectives bénéficiaires 2006 indiquées par les derniers plans d'affaires présentés au conseil d'administration.

6.2. PASSIF D'IMPOT NON COURANT = 74

	31/12/05	Variation	31/03/06
Impôts différés passif	89	(15)	74
Autres impôts long terme	0	0	0
Total impôt passif non courant	89	(15)	74

Dettes financières non courantes 5 405
 Dettes financières courantes 816

7.1. REPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTERETS PAR ECHEANCE

	Dettes financières courantes - 1 an	Dettes financières non courantes							Total Dettes non courantes 03/2006	Rappel : Total Dettes non courantes 12/2005
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Autres		
- Emprunts obligataires	607			1 011	502	758	1 976		4 247	4 008
- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	158	61	20	19	56	11	34		201	176
- Emprunts issus des locations financement	29	20	13	7	4	3	6		53	57
- Emprunts et dettes financières divers	22	9	9	2	2	294	123		439	20
Total emprunts portant intérêts	816	90	42	1 039	564	1 066	2 139		4 940	4 261
Option de rachat 6,5% de Bouygues Telecom		465							465	460
Total option Bouygues Telecom incluse	816	555	42	1 039	564	1 066	2 139		5 405	4 721
Rappel : u 31/12/05	694	549	35	1 036	526	782	1 793			4 721

7.2. COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun covenant financier et trigger event ; il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues.

8.1. VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/05	Flux 1 ^{er} trim. 2006	31/03/06
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 215	555	3 770
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(178)	(64) (1)	(242)
Trésorerie nette	3 037	491	3 528
Dettes financières long terme	(4 721)	(684)	(5 405)
Dettes financières (part à moins d'un an)	(694)	(122)	(816)
Instruments financiers nets	26	(9)	17
Endettement brut	(5 389)	(815)	(6 204)
Endettement net (passif)	(2 352)	(324)	(2 676)

(1) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2006 (flux nets + flux non monétaires)

8.2. PRINCIPALES OPÉRATIONS AU 31 MARS 2006

Endettement net au 31/12/05	(2 352)
Cession part résiduelle dans NOVASAUR	41
Achat d'actions propres Bouygues SA	(40)
Achat de titres Colas par Bouygues	(7)
Augmentation de capital Bouygues Confiance 3 (part 2006)	54
Principales acquisitions et cessions financières externes (ETDE, Colas, divers)	(51)
Exploitation et divers	(321)
Endettement net au 31/03/06 (passif)	(2 676)

Convention de signe : la trésorerie passive est présenté avec le signe négatif

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1. ANALYSE PAR RUBRIQUE

	1 ^{er} trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2005
Ventes	480	406
Prestations de service	2 316	2 399
Contrats de construction	2 430	1 932
Chiffre d'affaires	5 226	4 737
Autres produits de l'activité	43	41
Total	5 269	4 778

9.2. ANALYSE PAR ACTIVITE

ACTIVITE	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2006				Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2005			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	920	571	1 491	29%	729	558	1 287	27%
Immobilier	285	45	330	6%	313	20	333	7%
Routes	1 140	482	1 622	31%	966	401	1 367	29%
Médias	586	63	649	12%	571	49	620	13%
Télécoms	1 069		1 069	21%	1 048		1 048	22%
Bouygues SA et filiales diverses	1	64	65	1%	6	76	82	2%
CA consolidé	4 001	1 225	5 226	100%	3 633	1 104	4 737	100%
% d'évolution 2004/2005	10%	11%	10%					

9.3. ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trim. 06		Rappel 1 ^{er} trim. 05	
	Total	%	Total	%
France	4 001	76	3 633	76
Union Européenne	412	8	395	8
Autres pays européens	191	4	141	3
Afrique	218	4	233	5
Moyen-Orient	9		3	
États-Unis, Canada	167	3	125	3
Amérique centrale et sud	42	1	24	1
Asie-Pacifique	186	4	183	4
Total	5 226	100	4 737	100

	03/2006	03/2005
Résultat opérationnel courant :		
Chiffre d'affaires	5 226	4 737
Autres produits de l'activité	43	41
Consommations externes	(3 495)	(3 059)
Impôts et taxes	(138)	(130)
Frais de personnel	(1 222)	(1 105)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		
- Dotations aux amortissements	(270)	(262)
- Dotations nettes aux provisions	(45)	(36)
Variation de stocks de production et de promotion immobilière	53	(1)
La période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2006 n'a pas fait l'objet de dépréciation des actifs à durée indéterminée (pas d'indice de perte de valeur)		
Autres produits et charges d'exploitation	126	73
- Reprises de provisions et dépréciations non utilisées	57	43
- Résultats de cessions d'immobilisations	44	9
- Autres charges et produits	25	21
Résultat opérationnel courant	278	258
Autres produits et charges opérationnels	14 ⁽¹⁾	
Résultat opérationnel	292	258

(Voir note 13 pour la répartition sectorielle.)

(1) Reprise s/ amendes concurrence dotées à fin 2005.

Coût de l'endettement financier net	03/2006	03/2005
Coût de l'endettement financier brut	(58)	(53)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	7
Total	(35)	(46)

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

- Charges d'intérêt nettes sur dettes financières	(54)	(50)
- Charges d'intérêt sur locations financement	(2)	(2)
- Charges d'intérêt nettes liées à la trésorerie	0	(1)
- Impacts positif et négatif des Instruments financiers sur endettement financier net	(2)	(1)
- Revenus issus des titres disponibles à la vente et équivalents de trésorerie	23	8
	<hr/>	<hr/>
	(35)	(46)

DECOMPOSITION DE LA CHARGE NETTE D'IMPOT

	03/2006			03/2005		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(31)	(5)	(36)	(6)	(1)	(7)
Impositions différées passif	8		8	8	3	11
Impositions différées actif (1)	(44)		(44)	(79)	1	(78)
Total	(67)	(5)	(72)	(77)	3	(74)
(1) dont :						
Bouygues Telecom	(49)			(57)		

Voir note 13 pour répartition par activité

L'information sectorielle ci-après est communiquée sous la forme d'analyse par activité :

- . BTP (Bouygues Construction)
- . Immobilier (Bouygues Immobilier)
- . Routes (Colas)
- . Médias (TF1)
- . Télécoms (Bouygues Telecom)
- . Bouygues SA et filiales diverses

Les cessions internes se réalisent en règle générale aux conditions de marché.

13.1. ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITE AU 31 MARS 2006

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	TOTAL 03/2006
Compte de résultat 1^{er} trimestre 2006							1^{er} trimestre 2006
Chiffres d'affaires total	1 542	330	1 635	654	1 072	98	5 331
Chiffres d'affaires inter activités	(51)		(13)	(5)	(3)	(33)	(105)
Chiffre d'affaires sur clients externes	1 491	330	1 622	649	1 069	65	5 226
Dotations nettes aux amortissements	(25)		(66)	(14)	(157)	(8)	(270)
Dotations nettes aux provisions	(35)	6	6	(1)	(11)	(10)	(45)
Résultat opérationnel courant	67	39	(115)	105	142	40	278
Autres charges et produits opérationnels	11		4			(1)	14
Résultat opérationnel	78	39	(111)	105	142	39	292
Coût de l'endettement financier net	10	1		(2)	(3)	(41)	(35)
Charge d'impôt	(35)	(10)	38	(34)	(48)	17	(72)
Quote-part du résultat net des entités associées	3		11	(3)		(1)	10
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	57	28	(62)	64	91	10	188
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				10	1		11
Résultat net 100%	57	28	(62)	74	92	10	199
Résultat part du groupe	57	28	(60)	32	82	9	148
Bilan 03/2006							03/2006
Immobilisations corporelles	295	8	1 663	152	2 171	377	4 666
Immobilisations incorporelles	18	1	48	181	784	13	1 045
Goodwill (1)	139		817	1 047	2 644	5	4 652
Impôts différés actif, créances fiscales long terme	59	26	69	19	153	54	380
Entités associées	59		407	36			502
Autres actifs non courants	72	9	108	23	36	29	277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234	22	167	335	6	3 006	3 770
Autres actifs non affectés							10 051
Total actif							25 343
Dettes financières non courantes	14	48	149	511	22	4 661	5 405
Provisions non courantes	527	79	459	56	50	102	1 273
Impôts différés passif, dettes fiscales long terme	1	4	58	10		1	74
Dettes financières courantes	5	28	35	122	9	617	816
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	98	1	119	2		22	242
Autres passifs non affectés							17 533
Total passif							25 343
Endettement net (2)	1 802	216	(144)	(291)	(321)	(3 938)	(2 676)
Tableau de flux de trésorerie 1^{er} trimestre 2006							1^{er} trimestre 2006
Capacité d'autofinancement	127	25	(61)	128	303	11	533
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	(2)	92	20	83	13	263
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	44	(9)	12	2		(42)	7
Autres indicateurs 1^{er} trimestre 2006							1^{er} trimestre 2006
Ebitda	102	29	(61)	120	305	41	536
Cash flow libre	45	18	(114)	72	169	(27)	163

(1) Voir détail note 3

(2) Contribution de niveau métiers : les comptes courants Bouygues Relais et Uniservice sont maintenus au niveau de la contribution métier.
L'élimination intra groupe est faite au niveau de la colonne Bouygues SA et autres activités.

	TOTAL 03/2006	BTP	Immobilier	Routes	Medias	Telecoms	Bouygues sa et autres activites	Échéances			TOTAL 12/2005	
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Total engagements donnés	2 783	162	585	162	546	1 262	66	1 164	1 147	472	2 783	(1) 2 754
Total engagements reçus	2 150	20	567	107	545	896	15	885	898	367	2 150	(1) 2 132

(1) dont :

	Engagements donnés		Engagements reçus	
	03/2006	12/2005	03/2006	12/2005
Transport d'images	360	387	360	387
Locations simples	1061	1040	1061	1040
Obligations d'achats irrévocables	641	645	601	605
Suretés	12	34		
Autres	709	648	128	100
Total	2783	2754	2150	2132

Activités en cours de cession

Les charges et les produits du trimestre considéré sont neutralisés (cession en cours) ; le résultat est présenté sur la ligne : "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession"

Impacts sur bilan / CR / TFT :

1. Les flux de trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession sont les suivants :

Tableau flux de trésorerie	03/2006			12/2005
	TPS	BTC	Total	TPS
Trésorerie d'ouverture	(57)	1	(56)	3
Activité opérationnelle	10	4	14	34
Activité d'investissement	(2)		(2)	(24)
Activité de financement	(7)	(4)	(11)	(70)
Incidence de variation de change et autres				
Trésorerie	(56)	1	(55)	(57)

2. Les actifs et passifs des activités arrêtées ou en cours de cession sont les suivants :

	03/2006			12/2005
	TPS	BTC	Total	TPS
<u>Actifs non courants</u>				
Immobilisations corporelles et incorporelles	55	42	97	53
Goodwill	420	11	431	420
Autres actifs non courants	4	1	5	4
<u>Actifs courants</u>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(56)	1	(55)	(57)
Autres actifs courants	158	29	187	144
Total rubrique : Actif en cours de cession d'activité	581	84	665	564
<u>Passifs non courants</u>				
Dettes financières long terme	10		10	10
Autres passifs non courants	1	3	4	1
<u>Passifs courants</u>				
Dettes financières court terme	32	34	66	38
CBC et soldes créditeurs de banque			0	
Autres passifs courants	314	39	353	301
Total rubrique : Passif en cours de cession d'activité	357	76	433	350
Total actifs nets cédés	224	8	232	214

3. Les charges et produits des activités arrêtées ou en cours de cession sont les suivants :

	03/2006			03/2005		
	TPS	BTC	Total	TPS	BTC	Total
<u>CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	88	30	118	88	23	111
RESULTAT OPERATIONNEL	11	1	12	(5)	2	(3)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET				(1)		(1)
Autres produits et charges financiers				1		1
Charges d'impôt	(1)		(1)	2	(1)	1
RESULTAT DES ACTIVITES ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION	10	1	11	(3)	1	(2)

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen de la période	
		31/03/06	31/12/05	31/03/06	31/12/05
<u>EUROPE</u>					
Danemark	Couronne danoise	0,134005	0,134039	0,134005	0,134183
Grande Bretagne	Livre sterling	1,435956	1,459215	1,456098	1,464040
Hongrie	Forint hongrois	0,003763	0,003955	0,003888	0,004023
Pologne	Zloty polonais	0,253646	0,259067	0,259343	0,248636
Tchéquie	Couronne tchèque	0,034971	0,034483	0,035161	0,032826
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,284107	0,271724	0,282592	0,275932
Suisse	Franc suisse	0,632871	0,643045	0,638176	0,646064
<u>AMERIQUE DU NORD</u>					
Etats-Unis	Dollar US	0,826173	0,847673	0,831094	0,807765
Canada	Dollar canadien	0,710026	0,728597	0,723135	0,666800
<u>AUTRES</u>					
Maroc	Dirham marocain	0,091195	0,091672	0,091323	0,090819
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,021273	0,020645	0,021306	0,020027
Hong Kong	Dollar hong kong	0,106470	0,109321	0,107123	0,103872
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,133216	0,133973	0,134716	0,126888